

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 043 DE

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN (arrivée 19h35), Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, Hubert DELACROIX (arrivée 19h58), Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR (départ 22h), Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT (arrivée 19h56), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY (arrivée 20h09), Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE (arrivée 20h02), Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET (arrivée 19h49).

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 63
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, François BOUVERET à Bernard BRUNEL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Catherine CATHENOZ à Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), André JOURD'HUI à Dominique BONNET (Vice-Président), Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT (arrivée 20h07), Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Bernard AMIENS (départ 21h35), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET, Patrick MONTEVECCHIO.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Florent GAILLARD, Robert MOUGET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Françoise WEBER, Odile FAIVRE, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 19 février 2020

Objet : Conventions pour la fourniture des repas et goûters dans les accueils de loisirs.

Pour satisfaire la fourniture des repas dans les différents accueils de loisirs, plusieurs solutions sont mises en œuvre actuellement :

Accueils de loisirs					
	PERSCOLAIRE		EXTRASCOLAIRE		
	Préparation Repas	Livraison	Préparation repas	Livraison	Goûters en extrascolaire (mercredis et vacances)
ALSH Arbois	Restaurant intercommunal	Repas sur place Livraison ADMR Arbois pour la salle des Fougères	Restaurant intercommunal	Repas sur place	Achat fournitures par équipe ALSH

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 043 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Conventions pour la fourniture des repas et goûters dans les accueils de loisirs.

Par ailleurs, il est proposé de procéder différemment pour la fourniture des goûters en passant par les fournisseurs de repas plutôt que de mobiliser les équipes des accueils de loisirs (cours, gestion de stocks...).

Ainsi pour les 4 sites concernés, les goûters n'étant fournis que les mercredis et pendant les vacances scolaires, il pourrait être procédé comme suit :

Poligny Les Perchées :

les mercredis : préparation et livraison des goûters par le SCR au tarif de 0,50 € TTC

pendant les vacances scolaires : préparation par la cuisine centrale de Lons au tarif de 0,638 € et livraison ADMR en même temps que les repas.

Saint-Lothain : préparation des goûters pendant les vacances (pas d'ouverture le mercredi) par la cuisine centrale au tarif de 0,638 € et livraison par l'ADMR de la Brenne

Arbois : préparation des goûters par le restaurant intercommunal, récupérés sur place par l'équipe d'animation pour un tarif de 0,50 € TTC.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,

1 / VALIDE le recours aux fournisseurs de repas pour la préparation des goûters les mercredis et pendant les vacances scolaires selon les modalités précisées ci-dessus ;

2 / VALIDE la convention avec le syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale de Lons-le-Saunier pour la fourniture des repas et goûters selon les modalités suivantes :

- ✓ Durant les semaines scolaires (tous les jours sauf le mercredi) REPAS SEULS : pour les accueils de loisirs d'Aumont, Colonne, Grozon, Le Fied, Saint-Lothain,
- ✓ Durant les semaines de vacances (sauf Noël) REPAS + GOUTERS : pour les accueils de loisirs de Poligny Perchées (2 semaines Toussaint, Février, Pâques, 5 semaines l'été) et de Saint-Lothain (1 semaine Toussaint, Février, Pâques, 4 semaines l'été) .
- ✓ Toute l'année pour la crèche de Poligny REPAS + GOUTERS ;

3 / ACTE la modification des conventions avec le Service commun de restauration (SCR) pour la fourniture des goûters à l'ALSH des Perchées et avec l'ADMR de la Brenne pour intégrer de nouvelles livraisons ;

4/ AUTORISE le Président à signer la convention avec le syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale de Lons-le-Saunier et les conventions modifiées à suivre avec le SCR et l'ADMR de la Brenne.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

